

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

**HUITIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE
10 MAI 2022 À 19:00 HEURES
À LA SALLE DU PERSONNEL**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 19 avril 2022
6. Sujets de gestion :
 - 6.1. Adoption du budget annuel de l'école et de la règle de transférabilité pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 95)
 - 6.2. Adoption du budget de fonctionnement du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 66)
 - 6.3. Approbation de la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 88)
 - 6.4. Consultation de la direction sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 96.15)
 - 6.5. Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents sur lesquels l'enfant écrit, dessine ou découpe (art. 77.1)
 - 6.6. Approbation de la liste des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 88)
 - 6.7. Consultation sur les besoins de l'école en biens et services ainsi que sur les besoins physiques des locaux de l'école. (art. 96.22)
 - 6.8. Approbation de l'utilisation des locaux pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 93)
7. Sujets d'information :
 - 7.1. La présidence
 - 7.2. La direction
 - 7.3. Représentant du comité de parents
 - 7.4. Représentants des enseignants
 - 7.5. Représentant du Service de garde
 - 7.6. Représentant du personnel de soutien
8. Divers
9. Levée de la séance